



## Arrêt maladie et rupture contrat

-----  
Par Anonyme 74

Bonjour,

Actuellement salarié en cdi dans une entreprise et en arrêt maladie (burn-out déclaré par le médecin urgentiste, arrêt prolongé au fur et à mesure par mon médecin traitant) depuis 1 mois et demi et jusqu'à mi juin, je ne suis pas en capacité psychologique pour reprendre ce travail qui a des contraintes particulières. J'ai été contrôlé au bout de 10 jours à mon domicile.

Démisionner serait une possibilité mais financièrement compliquée.

J'ai pensé à la rupture conventionnelle également, sachant que ce n'est pas dans les habitudes de l'entreprise.

J'ai en parallèle un autre projet professionnel davantage en rapport avec mes compétences et formations initiales.

Je ne sais pas vers qui me tourner pour trouver une solution. Je ne me sens absolument pas capable d'y remettre les pieds.

Quels conseils pouvez vous me partager ?

Merci beaucoup

-----  
Par kang74

Bonjour

Déjà aller voir un spécialiste si ce n'est pas déjà fait pour votre état de santé .

Si votre état de santé , nécessite un arrêt de travail plus long pour mettre en place un traitement, sachez qu'au bout de 3 mois d'arrêt de travail vous pouvez prendre rendez vous avec l'AS de la cARSAT pour faire un bilan pro pendant l'arrêt .

Bien évidemment vous pouvez être contrôlé à tout moment par votre employeur s'il vous complète vos IJSS .

Si votre état de santé ne nécessite pas de suivi particulier vous avez peut être la possibilité de voir un conseiller de la transition professionnelle, pour réfléchir sur un congé de transition professionnelle ou une démission/reconversion ( 5 ans d'ancienneté il me semble) avec lui .

[url=https://demission-reconversion.gouv.fr/]https://demission-reconversion.gouv.fr/[/url]

Vous pouvez aussi tout simplement trouver un autre poste ailleurs en essayant de négocier votre préavis .